

institution, au gouvernement fédéral, ou bien l'affaire est-elle sous le contrôle des autorités provinciales ?

Sir CHARLES TUPPER : Je crains de ne pas avoir ces informations, mais je crois que, depuis un temps considérable, le nombre des patients est relativement stationnaire. L'honorable député sait que tous les efforts tentés pour extirper la maladie ou la subjuguier n'ont pas abouti ; la seule chose à faire est de tenir les pestiférés isolés autant que possible et d'empêcher la propagation de la maladie. Le nombre est, je crois, à peu près le même ; il y en a qui meurent, d'autres les remplacent, et il se présente quelques nouveaux cas.

Sur la résolution,

Somme probable requise pour les vétérans de 1812.....\$6,630

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Combien y a-t-il de ces vétérans qui restent ?

Sir ADOLPHE CARON : Il y a 221 vétérans recevant \$30 chacun, \$49 pensionnaires recevant \$80 chacun, et un pensionnaire à Québec recevant \$60.

Sur la résolution,

Pensions re rébellion..... \$30,000

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Quand cet item a été soumis au comité j'ai appelé l'attention du ministre de la milice sur l'énormité apparente de la disproportion qu'il y a entre la pension payée à M. Swinburne, qui reçoit \$730 parce que son fils a été tué, et la pension payée à madame Brown qui reçoit \$250 parce que son fils, qui était lieutenant, a été tué dans l'action. J'ai demandé au ministre de s'enquérir de la chose. Il a eu la bonté de me faire voir le rapport des officiers en fonctions, mais ils ne paraissent pas donner aucune bonne raison justifiant une disproportion aussi énorme. Je ne voudrais pas diminuer l'allocation faite à monsieur Swinburne, mais madame Brown paraît avoir droit à plus de considération que celle qui lui a été témoignée.

Sir ADOLPHE CARON : Mon honorable ami comprendra que le département se laisse entièrement guider par les rapports de la commission chargée de s'enquérir de tous les cas. Il m'a aussi semblé qu'il y avait une grande différence entre les deux cas. Il paraît aux papiers que dans l'un, il est resté une terre, pendant que dans l'autre, il n'y avait absolument rien. Le capitaine Swinburne était le seul soutien de sa famille, et quand il est mort, cette famille s'est trouvée privée de tout secours. Dans tous les cas, le département suit absolument les recommandations faites par la commission.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Si le ministre examine la chose, je crois qu'il verra que M. Swinburne avait un salaire égal, je suppose, ou plus qu'équivalent à tout ce que la terre de madame Brown pouvait rapporter. On me dit que l'affaire a attiré beaucoup l'attention dans la partie du pays qu'ils habitent, M. Brown ayant été lieutenant et M. Swinburne capitaine. Je ne ferai pas plus que de dire au ministre que j'ai été informé que madame Brown avait besoin d'aide presque autant que M. Swinburne.

Sir ADOLPHE CARON : Je dois dire à l'honorable député qu'après les observations qu'il a faites à ce sujet, j'ai donné des instructions pour faire étudier la chose à nouveau ; si donc les circonstances justifient le département d'augmenter l'allocation faite à madame Brown, nous le ferons.

Madame Delaney, épouse de l'agent des Sauvages,  
tué au lac aux Grenouilles..... \$ 400

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Si le ministre de la milice veut consulter ses notes, il verra qu'il a promis de donner des explications au sujet de mesdames Delaney et Gowanlock. On a demandé si on ne devait pas accorder quelque chose à madame Gowanlock, dont le mari a perdu la vie ?

Sir CHARLES TUPPER : J'ai étudié l'affaire, et la réponse que j'ai reçue a été que dans un cas il s'agissait de la vie d'un fonctionnaire officiel, et que dans l'autre, celui de madame Gowanlock, son mari n'était pas un employé officiel du gouvernement.

M. BARRON : J'ai appris que M. Gowanlock avait été chargé par le gouvernement de se rendre en cet endroit et d'y établir un moulin pour l'avantage des colons. Il était, dans une certaine mesure, à l'emploi du gouvernement. Il ne serait pas allé là-bas s'il n'y eût pas été engagé par le gouvernement. Pour cette raison, le gouvernement devrait faire droit à la réclamation de sa femme, vu surtout qu'il était réellement au service de son pays en repoussant les Sauvages au moment du massacre.

Sir CHARLES TUPPER : Si l'honorable député veut me donner un mémoire de la chose, je soumettrai la question au gouvernement.

M. WRIGHT : On a appelé mon attention sur cette question et j'approuve pleinement ce qu'a dit l'honorable député de Victoria (M. Barron). Je crois que M. Gowanlock était au service du gouvernement. Madame Gowanlock est une dame que je connais fort bien, vu qu'elle est née et qu'elle a été élevée dans le voisinage immédiat de ma résidence. Il m'est arrivé de la rencontrer durant la dernière session et j'ai reçu des lettres de quelques-uns de ses amis. Il me semble qu'elle se trouve dans des circonstances qui ressemblent beaucoup à celles où s'est trouvée madame Delaney, et je serais heureux de voir le gouvernement faire quelque chose pour madame Gowanlock.

Sur la résolution,

Collège militaire royal du Canada à Kingston..... \$59,000

Sir RICHARD CARTWRIGHT : J'ai appelé l'attention du ministre de la milice sur le fait qu'un certain nombre de jeunes gens qui ont quitté le collège n'ont pas payé le prix de \$100, et il a eu la bonté de déposer sur le bureau un état mentionnant ceux qui avaient payé. Je remarque qu'il y en a eu la moitié qui ont payé et la moitié qui n'ont pas payé. Le ministre a dit que le département entretenait certains doutes sur la question de savoir si ceux qui n'avaient pas payé pouvaient être contraints de payer. Dans tous les cas c'est un état de choses fort regrettable de voir que sur une douzaine d'hommes qui quittent le collège absolument dans les mêmes circonstances, il y en ait la moitié qui paient chacun \$100 et que l'autre moitié ne paie rien. Il vaudrait mieux, dans l'intérêt du service public, remettre à ceux qui ont payé la somme qu'ils ont donnée plutôt que de laisser exister une pareille distinction.

Sir ADOLPHE CARON : Le département n'a jamais entretenu de doute sur le droit légal que nous avons d'exiger les \$100. La seule question était de savoir si nous pouvions recouvrer cette somme. Dans les circonstances je ne vois pas comment il serait possible de faire le remboursement. La somme est entrée au Trésor.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je serais fort heureux d'indiquer de quelle façon le ministre des finances peut proposer que les \$600 ou les \$700 soient remis.

M. JONES : L'honorable ministre prétend qu'il y a un droit légal d'exiger ce montant, et qu'il doit encore exister pour ceux qui n'ont pas payé. Dans tous les cas il vaudrait mieux adopter la recommandation du député d'Oxford-Sud de rembourser la somme versée par ceux qui ont payé que de faire la distinction qui existe actuellement.

Sur la résolution 86,

Canal du Sault Sainte-Marie ..... \$1,000,000

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Est-ce qu'on a demandé des soumissions pour cette entreprise ?

Sir CHARLES TUPPER : Pas encore,